CENTRE HOSPITALIER
DES PYRENEES

Concours interne sur titres

Pour le recrutement de cadres de santé paramédicaux

DECISION N° 126/2026

FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS

Vu l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique ayant trait aux attributions du Directeur ;

Vu le Code général de la Fonction Publique et notamment les articles relatifs à la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le Décret 2012-1466 du 26 décembre 2012 modifié portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'Arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours interne sur titres et externe sur titres permettant l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu la décision n°84/2026 portant ouverture d'un concours permettant l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière ;

Le directeur du centre hospitalier des Pyrénées,

DECIDE

Article 1 : Un concours interne sur titres est ouvert au Centre Hospitalier des Pyrénées de PAU afin de pourvoir :

- 2 postes de cadre de santé paramédical au centre hospitalier des Pyrénées
- 3 postes de cadre de santé paramédical au centre hospitalier d'Oloron Sainte Marie

Article 2 : La composition du jury du concours est arrêtée comme suit :

- **Monsieur Olivier NAVASA**, directeur d'hôpital, président du jury
- **Madame Joana BADIOLA**, directrice d'hôpital
- **Monsieur Louis RIBEIRO**, directeur des soins
- **Monsieur Bastien SEGOT**, cadre de santé paramédical
- **Docteur Nathalie STREK**, présidente de la C.M.E.

A PAU, le 14 octobre 2026
Pour le directeur et par délégation,
L'attachée d'administration hospitalière,

Ghislaine MERLIN